



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHARTRES METROPOLE
Conseil Communautaire
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

Séance du 4 mai 2017

Direction Etudes et travaux

DELIBERATION N°CC2017/053

Bilan de la concertation du Bus à Haut Niveau de Service

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 103**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 04 mai à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans l'Hémicycle du Conseil Départemental, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 27/04/2017

Présents : 86

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Dominique BLOIS, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, Mme Monique BOUDET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Loïc BREHU, M. Jean-Claude BRETON, Mme Josette BRUN-BESSON, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Corinne COME, Mme Martine DEGRAIN, Mme Hélène DENIEAULT, M. Thierry DESEYNE, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, M. Jackie FERRE, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Brigitte FRANCHET, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Didier GARNIER, M. Jacky GAULLIER, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, M. Michel GUERIN, Mme Karine HEBERT, Mme Claudine HERVET-JANNIN, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Stéphane LANTZ, M. Hervé LE NOUVEL, M. Marc LECOEUR, M. Emmanuel LECOMTE, M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, Mme Annick LHERMITTE, M. Alain MALET, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Daniel MERCIER, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, Mme Martine PICHON, M. Alain PIERRAT, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Serge POUGET, M. Michel PREVEAUX, M. Thierry ROY, Mme Josiane SAISON, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Isabelle VINCENT.

"Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative."

Etaient représentés : Mme Sarah CHARRE par pouvoir à M. Jean-Marc CAVET, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Emmanuel LECOMTE, Mme Lydia JOUANNE par pouvoir à M. Jean-François LELARGE, M. Patrice FEILLU par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Nora BENCHEHIDA par pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, Mme Maria CHEDEVILLE par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, M. Eric CHEVEE par pouvoir à Mme Josette BERENFELD, Mme Estelle COCHARD par pouvoir à M. Jean-Jacques CHATEL, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Elisabeth BARRAULT.

Etait excusé : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER.

Etaient absents : Mme Josette FAVEROT, M. David LEBON, M. Pascal LECLAIR, M. Jean-Pierre PICHARD, Mme Sandra RENDA, M. Benjamin ROBERT.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine TOROK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. GARNIER expose,

Suite au Plan de Déplacements Urbains adopté par délibération du 13 mai 2013, Chartres Métropole envisage la création de deux axes forts de transport collectif Est-Ouest, de type Bus à Haut Niveau de Service. Les principaux objectifs visés par le projet sont :

- Créer un service de transport en commun attractif par sa rapidité, sa régularité, son amplitude horaire élargie, sa lisibilité, son accessibilité, sa modernité et son confort,
- Relier au centre ville et futur Pôle Gare, les principaux générateurs de flux de l'agglomération,
- Contenir la part modale actuelle de la voiture.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, qui fait obligation aux collectivités publiques d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'aménagement d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, une concertation a été menée sur les 4 lignes de BHNS (nord-est, sud-est, sud-ouest et ouest).

Conformément aux modalités fixées par la délibération n°C2016-52 du 9 mai 2016, cette concertation s'est déroulée du 1^{er} février 2017 au 31 mars 2017. Le public en a été informé préalablement, notamment par voie de presse et sur le site internet de Chartres Métropole.

Une exposition à Chartres, Lucé, Mainvilliers, et Le Coudray, ainsi que 4 réunions publiques ont été organisées : mercredi 1^{er} mars à Chartres, jeudi 9 mars au Coudray, vendredi 10 mars à Mainvilliers et mardi 21 mars à Lucé. Il a été présenté les objectifs du projet, le concept d'un BHNS, ainsi que les variantes de tracés et les principes d'aménagement.

Parallèlement, le projet de BHNS a été présenté au Conseil de Développement de Chartres, le 21 mars 2017, a formulé un avis favorable.

Il convient de dresser le bilan de la concertation en prenant acte des différentes remarques émises par le public et des réponses que peut y apporter, à ce jour, le maître d'ouvrage. Les principales observations, qui ont été consignées sur les 4 registres mis à disposition dans chaque lieu d'exposition et par courriel à Chartres Métropole, portent sur les thématiques suivantes : l'insertion de voies bus sur le domaine public, la réduction du stationnement, les futures conditions de circulation, la réorganisation du réseau Filibus, le financement du projet et les aménagements prévus pour favoriser l'intermodalité : voies cyclables et parking relais. Chartres Métropole étudiera chacune de ces thématiques dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

Le bilan complet de cette concertation figure dans le rapport joint en annexe à la présente délibération.

Avis favorable de la commission Services Publics Environnementaux réunie le 26 avril 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

APPROUVE le bilan de la concertation préalable à la réalisation de lignes de Bus à Haut Niveau de Service

Date d'envoi en préfecture : 10/05/2017 Date de retour préfecture : 10/05/2017 Identifiant de télétransmission :
--

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

